



## **CAP du 1<sup>er</sup> juillet 2014 DECLARATION PREALABLE**

### ***Une gestion plus humaine ... enfin ! Mais un flux de promotion en diminution !***

Monsieur le Président,

Il y a un peu plus d'un an, l'administration envisageait de réduire de 22 % le taux de promotions des TSDD dans le corps des ITPE (examen professionnel, liste d'aptitude et concours interne).

Grâce à l'intervention du SNITPECT-FO en CAP, le nombre de places offertes en liste d'aptitude et à l'examen professionnel a pu être maintenu, respectivement à 18 et 36. Ce dont nous nous félicitons.

Mais voilà que cette année encore, les TSDD vont payer le prix de la réduction des recrutements dans le corps des ITPE, baisse essentiellement due au passage de 120 à 100 du nombre de places offertes en entrée d'école et à la non utilisation de la totalité des places offertes en concours interne. Réduction des recrutements qui amène à la mise en œuvre de la clause de « sauvegarde » pour le dimensionnement des promotions de B en A, palliatif peu glorieux pour simplement limiter la casse !

Ainsi, l'administration nous annonce 49 ou 50 places pour les promotions 2015, soit entre 4 et 5 de moins que l'année précédente !

Comme quoi la démonstration est faite : assécher les recrutements sur les corps ministériels tue la promotion interne !

Ce que le SNITPECT-FO ne peut accepter et avait dénoncé auprès des ministres fin 2013.

Il est donc temps que les conclusions des chantiers post-assises voient le jour, dans le sens d'une ambition renouvelée pour le corps des ITPE traduite en une augmentation des flux de recrutement via le concours externe en particulier, seule voie pour conforter durablement la capacité de promotion de B en A. Et ce bien au delà des recrutements exceptionnels envisagés par l'administration pour tenter de compenser la perte de l'emploi fonctionnel pour les TSDD dans le cadre de leur réforme statutaire, que FO a dénoncée à l'époque !

De plus, le SNITPECT-FO constate à cette occasion que les conséquences des décisions prises par l'administration en matière de flux de recrutement n'ont jamais été évaluées en terme de gestion.

Ce qui conforte notre revendication ferme, portée dans le cadre des différents chantiers actuellement ouverts par la DRH : à savoir la réalisation, avant mise en œuvre des mesures notamment liées à l'accueil dans le corps, d'études d'impact sur la gestion du corps des ITPE. En effet, l'intégration de 110 IAM, l'arrivée d'ITPE dans le cadre de la déprécarisation ou de recrutements exceptionnels auront un impact notable sur la structuration du corps.

Ainsi, nous n'accepterons pas que l'administration nous amène dans le mur par imprévision ou tout autre motif, le mur de la dégradation des modalités de gestion du corps. Aussi, toute mesure d'intégration doit être précédée d'un engagement formel d'adaptation des taux de promus sur promouvables en particulier.

## **Une gestion plus humaine des lauréats ... enfin gagnée !**

Pour la première fois, les lauréats auront le droit de candidater sur la liste de postes vacants du prochain cycle mobilité (nous félicitons au passage l'action de FO pour avoir obtenu son maintien), ainsi que sur celle du cycle mobilité 2015-5.

Avancée dans la gestion que nous ne devons qu'à nous-mêmes encore une fois !

## **Des processus d'harmonisation pas toujours équitables ...**

Le SNITPECT-FO dénonce que les directeurs du service ou d'établissement puissent être les coordonnateurs, filtrant d'autant plus les propositions émises et instituant un mélange des genres préjudiciables pour l'équité de traitement des agents. Le SNITPECT-FO exige qu'un harmonisateur externe (MIGT par exemple) soit (à nouveau) désigné.

## **Des promotions qui paient le prix des réorganisations**

Je tiens par ailleurs à attirer votre attention sur les conséquences des différentes réorganisations liées aux réductions d'effectifs ou suppressions de missions.

Il ne faudrait pas que les postes considérés dans l'examen des dossiers soient dévalués dans l'analyse qui en est faite en CAP, parce qu'un TSDD ne semble plus être en position de « responsabilité propre », ayant « rétrogradé » en position hiérarchique dans le cadre d'une réorganisation. Je pense notamment aux postes transférés aux SIDSIC, dont le contexte n'est plus le même qu'en DDT, ou encore les postes en ADS ou ATESAT.

Nous demandons en conséquence une adaptation de la charte de gestion sur cette question de « responsabilité propre ».

## **Des agents qui payeront le prix des promotions ?**

Puisqu'il est ici question de promotion, je réitère mon alerte formulée dans le cadre de la réunion conclusive de concertation sur le catégoriel 2014 : à savoir l'impérieuse nécessité de renforcer l'attractivité de notre premier niveau de grade en termes statutaire et indemnitaire, puisqu'un « ex-chef de subdivision » promu dans le corps des ITPE doit s'acquitter d'un « droit d'entrée » dans le corps des ITPE de 700 euros de PSR !

Pas de quoi encourager la dynamique des parcours professionnels...

## **Assises des métiers de l'Ingénieur : l'administration est enfin sortie du bois le 24 juin 2014... le SNITPECT-FO impose son cahier des charges !**

Après avoir obtenu, dans un courrier du 17 septembre 2013 du secrétaire général du MEDDE/MLET à la CE du SNITPECT-FO, le lancement de quatre groupes de travail post-assises, ainsi que l'inscription de ces chantiers à l'agenda social 2014 de nos ministères, le SNITPECT-FO se félicite qu'un point

d'étape soit réalisé, par l'administration, avant la date anniversaire des assises des métiers des ingénieurs, comme il l'avait demandé.

Point d'étape qui nous a laissé sur notre faim, réunion basée uniquement sur la présentation des cahiers des charges de chacun des groupes de travail, et sur une analyse partielle des métiers des ingénieurs.

Et pourtant, le cahier des charges des ITPE est prêt depuis longtemps et largement porté au sein de nos ministères et auprès de nos ministres.

Reste désormais à passer à l'acte pour y répondre... car il y a loin de la coupe aux lèvres, comme le met en évidence [notre analyse](#) des documents remis en séance et comme nous avons pu le porter pas plus tard qu'hier auprès des cabinets de nos ministres.

Les ITPE sont allés chercher les assises dans la rue... ils ne s'en laisseront pas dessaisir et exigent qu'elles débouchent sur un projet stratégique ambitieux pour le corps, intégrant une réforme statutaire à la hauteur des enjeux de la construction de leurs parcours professionnels !

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO